



Consultation fédérale relative à la réforme  
de l'imposition des entreprises (RIE III)

# Vaud et Genève: position commune

---

**Serge Dal Busco**, Conseiller d'Etat (GE)  
Département des finances (DF)

**Pascal Broulis**, Conseiller d'Etat (VD)  
Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)

29 janvier 2015, Prangins

# Le contexte

## ► **Insécurité**

- BNS: abandon du taux plancher CHF - €
- Crise économique
- 9 février et autres initiatives (imposition des successions à 20%; revenu inconditionnel; abolition des forfaits fiscaux; Ecopop; ...)

## ► **Priorités**

- Défendre l'attractivité de la Suisse
- Stabilité et prévisibilité du droit pour les entreprises
- Des solutions incontestées au niveau international (« LuxLeaks »)

# La situation actuelle

## ▶ Taux d'impôt effectif sur le bénéfice

- ▶ Dans les cantons de Genève et de Vaud, le taux effectif d'imposition des bénéfices des sociétés ordinaires est parmi les plus élevés de Suisse
  - ▶ Genève: 24,2% (taux effectif moyen pour les sociétés à statuts: 11,6%)
  - ▶ Vaud: 22,3%

## ▶ IFD des personnes morales

- ▶ Au niveau Suisse, l'IFD des personnes morales représente 7,5 milliards, dont 48,3% financés par les sociétés à statuts
- ▶ Genève et Vaud financent 36,4% du total des recettes IFD payées par les sociétés au bénéfice d'un statut
- ▶ Les sociétés à statut de Genève et Vaud fournissent environ 1/5<sup>e</sup> du total de l'IFD des personnes morales

# Nouvelles études Créa

- ▶ Les cantons de Vaud et de Genève ont mandaté l'institut Créa de macroéconomie appliquée (UNIL) pour quantifier les impacts financiers et économiques des sociétés à statuts sur le territoire de la Métropole lémanique
- ▶ De premières études avaient été réalisées en 2012 sur la base de données datant de 2008/2009
- ▶ Les études actualisées se réfèrent aux données de 2011
- ▶ Elles ne tiennent pas compte de l'impact des sociétés de type holding

# GE: impacts financiers et économiques des sociétés auxiliaires et liées

## **Canton de Genève** (étude 2015, données 2011)

### ▶ **Impact économique direct**

- ▶ 22'000 emplois ETP, soit 8,1% des emplois du canton
- ▶ 15% de la valeur ajoutée totale du canton (7.5 milliards de francs)

### ▶ **Impact économique global (avec effets indirects et induits)**

- ▶ 61'000 emplois ETP, soit 22,2% des emplois du canton
- ▶ 32% de la valeur ajoutée totale du canton (15.9 milliards de francs)

### ▶ **Impact fiscal direct**

- ▶ 1,1 milliard de francs d'ICC (personnes physiques et morales), soit 18,1% des recettes fiscales totales
- ▶ 613 millions d'IFD des personnes morales (hors part cantonale)

# VD: impacts financiers et économiques des sociétés mixtes

## **Canton de Vaud** (étude 2015, données 2011)

### ▶ **Impact économique direct**

- ▶ 9'210 emplois ETP, soit 3,2% des emplois du canton
- ▶ 5,2% de la valeur ajoutée totale du canton (2.5 milliards de francs)

### ▶ **Impact économique global (avec effets indirects et induits)**

- ▶ 25'000 emplois ETP, soit 8,7% des emplois du canton
- ▶ 10,9% de la valeur ajoutée totale du canton (5 milliards de francs)

### ▶ **Impact fiscal direct**

- ▶ 311 millions de francs d'ICC (personnes physiques et morales), soit 6% des recettes fiscales totales
- ▶ 306 millions de francs d'IFD des personnes morales (hors part cantonale)

# Consultation fédérale: les priorités VD-GE

## Objectifs

- ▶ Préserver les conditions-cadres, les emplois ainsi que la substance économique et fiscale
- ▶ Renforcer l'attractivité et la compétitivité de la Suisse par des solutions pérennes et incontestées au niveau international

## Moyens

- ▶ Baisser le taux effectif d'imposition des bénéficiaires pour pallier la suppression des statuts (Genève: environ 13%, Vaud: 13,79%)
- ▶ Limiter les mesures fiscales à celles qui visent directement à compenser la suppression des statuts
- ▶ Ne pas reporter le coût de la réforme sur les personnes physiques
- ▶ Obtenir une compensation de la Confédération pour les cantons à hauteur de 50% au moins des coûts

# Consultation fédérale: Soutien aux grandes orientations du projet

Les cantons de Genève et Vaud **approuvent**  
les grandes orientations du projet mis en consultation, soit:

- ▶ Suppression des statuts fiscaux
- ▶ Introduction de mesures techniques respectant les standards internationaux
- ▶ Mise en place de mesures de compensation verticale en faveur des cantons
- ▶ Adaptation de la RPT

Dans ce cadre, les deux cantons soulignent que les mesures envisagées ne permettront pas de compenser la suppression des statuts et ne les dispenseront pas de baisser leurs taux de l'impôt sur le bénéfice

# Position GE-VD sur les principales mesures techniques

## ► Licence Box



- Les deux cantons sont **favorables** à cette mesure
- Pour Genève et Vaud, elle aurait toutefois un effet limité et ne pourrait donc être que complémentaire à une baisse substantielle du taux d'imposition
- Sa conformité au cadre international reste marquée d'une incertitude, en lien avec les travaux en cours de l'OCDE
- À terme, la portée de la mesure pourrait devoir être réduite
- La mesure pourrait accroître le coût de la réforme, car elle bénéficierait aussi à certaines sociétés ne bénéficiant actuellement pas d'un statut

# Position GE-VD sur les principales mesures techniques



## ► Step-up

- Les deux cantons **s'opposent** à la réévaluation des réserves latentes des entreprises lors de leur sortie d'un statut fiscal
- La mesure ne constitue pas de solution pérenne et serait vraisemblablement contestée au plan international et en Suisse (maintien d'un privilège ciblé)
- La baisse du taux d'imposition dès l'abolition des statuts resterait indispensable et le cumul des deux mesures alourdirait fortement le coût de la réforme
- La perte de l'effet compensatoire induirait une baisse de recettes de 270 à 290 millions pour GE et 50 millions pour VD
- Les sociétés présentes seraient incitées à ne pas développer leurs activités et l'implantation de nouvelles sociétés serait fortement freinée

# Position GE-VD sur les principales mesures techniques



## ▶ NID (GE)

- ▶ Comme la majorité des cantons, Genève **s'oppose** à l'introduction d'un impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts
- ▶ Cette mesure n'aurait pas d'impact pour les sociétés de négoce et un effet limité pour les sociétés multinationales
- ▶ Elle induirait un "effet d'aubaine" en faveur d'autres types de sociétés et augmenterait le coût de la réforme pour les cantons et la Confédération
- ▶ Elle ne bénéficie pas d'une bonne acceptation au plan international

# Position GE-VD sur les principales mesures techniques



## ▶ NID (VD)

- ▶ Vaud est **favorable** à cette mesure
- ▶ Elle a pour vocation de maintenir en Suisse les activités de financement intragroupes qui sont actuellement déployées au sein de sociétés au bénéfice du statut holding ou succursale financière
- ▶ Afin de s'assurer de ne pas priver les autorités fiscales de recettes importantes, il convient d'étudier précisément son impact financier et, le cas échéant, d'en modifier les modalités
- ▶ Cette mesure a des effets très différents selon les cantons et permettrait de maintenir des sociétés importantes en Suisse
- ▶ Le canton de Vaud préconise une approche fédéraliste: il convient de ne pas l'écartier tout en permettant aux cantons qui y sont opposés de neutraliser ses effets, par exemple en fixant un taux d'intérêt très bas

# Position GE-VD sur les principales mesures techniques

## ▶ Autres mesures



- ▶ Genève et Vaud **s'opposent** aux autres mesures telles que la **suppression du droit de timbre d'émission** sur le capital propre, les adaptations relatives **au report des pertes**, les modifications relatives à la **réduction pour participations**
  - ▶ Ces mesures n'ont pas de lien avec la suppression des statuts; elles alourdiraient le coût global de la réforme et diminueraient la capacité de la Confédération à octroyer des compensations aux cantons
- ▶ Genève et Vaud **s'opposent** d'autre part à l'introduction d'un **impôt sur les gains en capital** provenant de l'aliénation de titres
  - ▶ Cette mesure diminuerait les chances de succès politique de la réforme et ne saurait être mise en œuvre sans une réforme parallèle de l'imposition cantonale de la fortune

# Position GE-VD sur les autres mesures techniques utiles



## ► Promotion de la R&D en amont

- GE et VD **préconisent d'examiner l'introduction** de mesures d'encouragement fiscal de la recherche et développement
- De telles mesures sont acceptées au plan international
- Elles sont favorables à l'emploi et aux synergies entre le monde des entreprises et le milieu académique
- Avec la licence box, elles permettraient de mettre en place un système cohérent de promotion de la recherche et développement en aval et en amont

# Position GE-VD sur les autres mesures techniques utiles



## ► **Taxe au tonnage**

- GE et VD **préconisent d'examiner l'introduction** d'une taxe au tonnage concernant aussi bien l'ICC que l'IFD
- Une telle mesure est acceptée au plan international
- Elle permettrait de renforcer l'effet "cluster" de la Suisse pour les activités de négoce de matières premières
- Elle permettrait de rendre notre pays attractif pour les activités de "shipping" qui sont étroitement liées à celles du négoce
- Une motion (14.3909) a été déposée au Parlement fédéral à ce sujet le 25 septembre 2014

## Position GE-VD sur les mesures de compensation verticale

- ▶ Les cantons doivent disposer d'une marge de manœuvre budgétaire suffisante
- ▶ La Confédération doit supporter la plus grande partie des répercussions financières de la réforme
- ▶ Les mesures compensatoires doivent s'élever à 1,2 milliard de francs au minimum, équivalent à une augmentation à 21,2% de la part de l'IFD revenant aux cantons
- ▶ Des mesures temporaires doivent être prévues pour les cantons qui sont contraints d'abaisser leurs taux
- ▶ La répartition de la compensation doit exclure tout critère démographique
- ▶ Le versement des compensations ne doit pas être échelonné mais intervenir dès la mise en œuvre de la réforme

## Position GE-VD sur l'adaptation de la RPT

- ▶ Le facteur actuel de pondération doit être remplacé par une réduction générale du poids des bénéficiaires des PM par rapport à celui des PP dans l'assiette servant à calculer les contributions de chaque canton
- ▶ Ce système ne doit pas être appliqué différemment selon que les revenus sont réalisés à l'intérieur ou à l'extérieur de la licence box
- ▶ Le nouveau facteur de pondération ne doit pas comporter de limite inférieure
- ▶ Des contributions complémentaires temporaires doivent être prévues, à destination de l'ensemble des cantons touchés négativement au niveau de la RPT. Vaud et Genève préconisent l'introduction d'un dispositif qui réduit les « gains mécaniques » dont profitent certains cantons pour limiter les « pertes mécaniques » des autres cantons
- ▶ Les effets de la RIE III sur les paiements péréquatifs doivent être pris en compte dès l'année d'entrée en vigueur de la réforme

# Calendrier

- ▶ 31 janvier 2015 Fin de la consultation sur l'avant-projet
- ▶ 1<sup>er</sup> semestre 2015 Message et projet de loi du Conseil fédéral
- ▶ Dans la foulée Dépôt projets de lois cantonaux GE et VD
- ▶ Automne 2015 Début des débats aux Chambres fédérales devant durer jusqu'à mi-2016 au moins
- ▶ 1<sup>er</sup> janvier 2017 Entrée en vigueur des modifications à la LIFD et à la LHID (calendrier idéal)
- ▶ 1<sup>er</sup> janvier 2019 Entrée en vigueur de la réforme

## Canton de Vaud: feuille de route

- ▶ Réduction du taux d'imposition des entreprises avec pour objectif un taux maximum de 13,79% (16% brut)
- ▶ Amélioration du pouvoir d'achat des ménages (allocations familiales, accueil de jour, subsides à l'assurance-maladie, valeur locative) de 150 millions de francs. Dont 100 millions de francs à charge des employeurs (actuellement en négociation avec les milieux économiques)
- ▶ Coût de la réforme: 392 millions de francs (hors compensation fédérale)
  - ▶ Baisse d'impôts pour les entreprises ordinaires: 442 millions
  - ▶ Augmentation de la charge fiscale pour les entreprises jusqu'alors au bénéfice d'un statut: 50 millions

## Canton de Genève: feuille de route

- ▶ Réduction de l'imposition des entreprises dès 2019:  
**Taux net unifié autour de 13%**
- ▶ Coût de la réforme RIE III  
(dépendant des mesures qui seront finalement retenues):  
**Environ 500 millions** (hors compensation fédérale)
- ▶ Baisse d'impôt pour la classe moyenne en 2010:  
**350 millions de francs d'allègement fiscal annuel**
- ▶ Augmentation des allocations familiales en 2012:  
**307 millions supplémentaires annuels à charge des employeurs**
- ▶ Effort supplémentaire des entreprises pour accompagner la RIE III, sous réserve d'un consensus politique large autour du projet du Conseil d'Etat:  
**Actions possibles pour la formation, l'innovation, la petite enfance**

# Conclusion

- ▶ **La réforme représente un immense défi et une opportunité majeure pour l'ensemble du pays**
- ▶ **Elle offre à la Suisse la possibilité de renforcer durablement sa compétitivité et de mieux faire face au cours élevé du franc**
- ▶ **La réforme doit être équitable et prévoir des compensations suffisantes**
- ▶ **Genève et Vaud soulignent que l'intérêt des cantons les plus fortement touchés par la réforme rejoint l'intérêt général du pays**